[Traduction]

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je ne suis pas sûr de bien comprendre la portée de la question du député. Nous appliquons rigoureusement la législation fiscale actuelle. C'est tout aussi rigoureusement que nous supprimons les échappatoires fiscales et cela, depuis cinq ans déjà.

En ce qui concerne l'administration de la législation fiscale et l'administration de la justice, le député ferait peut-être mieux de s'adresser au ministre du Revenu national ou au ministre de la Justice.

M. Waddell: Monsieur le Président, je pourrais peutêtre formuler ma question autrement. Le ministre parle de la nouvelle TPS. D'après le vérificateur général, le régime actuel permet des échappatoires et des moyens de ne pas payer de l'impôt, et les contrevenants ne sont pas dûment poursuivis.

J'aimerais que le ministre me dise s'il n'est pas vrai que la taxe sur les produits et services, qui est plutôt complexe, va permettre davantage de fuites et d'échappatoires et que le contribuable honnête va devoir payer encore plus d'impôt sur le revenu et probablement davantage, au bout du compte, au titre de la TPS? Qu'est-ce que les conservateurs ont contre le contribuable honnête? Pourquoi appliquent-ils pareille politique?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, comme l'a fait remarquer le ministre des Finances, le député a le droit de s'absenter de la Chambre des communes pour s'occuper de ses affaires, mais il devrait au moins prêter attention à ce qui se passe ici. On a répondu en détail à la question. . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Où est Mulroney? Cela fait trois semaines que nous ne l'avons pas vu.

Une voix: Où est Valcourt?

M. Jelinek: Quelle bande de pleurnichards, monsieur le Président.

M. le Président: Le ministre pourrait peut-être compléter sa réponse.

M. Jelinek: Je vais simplement répéter ce que j'ai dit hier. Nous convenons avec le vérificateur général que l'actuelle taxe de vente fédérale est complexe et très difficile à administrer. On essaie de la modifier depuis 1951, mais on n'a pas réussi à la rendre plus équitable pour les contribuables canadiens, notamment pour les

Questions orales

petites entreprises qui dépendent tellement des débouchés que le gouvernement pourrait offrir, croyons-nous, grâce à la TPS.

Comme le député devrait le savoir, le vérificateur général a clairement précisé dans son rapport que, depuis 1984, le traitement des versements a été amélioré, les retards ont été réduits, les revenus non déclarés qui ont été découverts ont plus que doublé et la remise des retenues à la source a été accélérée.

La liste des améliorations impressionnantes et des accroissements de productivité qu'a établie le vérificateur général est très longue. Ce sont de bonnes nouvelles pour le monde des affaires, pour les Canadiens et pour les contribuables.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et concerne la tentative du gouvernement pour déjouer les efforts déployés par vérificateur général pour obtenir des renseignements concernant l'utilisation par les ministres des avions mis à la disposition des personnages de marque. Nous connaissons déjà de nombreux exemples de voyages contestables effectués par des ministres. Cependant, nous craignons maintenant que ces rapports ne soient rien comparés au reste.

Nous avons maintenant l'itinéraire du ministre de la Défense nationale qui a utilisé le jet du gouvernement le 6 juillet, ce qui a coûté au moins 35 000\$ aux contribuables, pour aller de Saskatoon à Ottawa, alors qu'il aurait pu emprunter un vol commercial régulier.

Ma question est la suivante. Combien d'autres voyages contestables les ministres ont-ils effectué et combien de millions de dollars ont été gaspillés parce que le gouvernement ne respecte pas ses propres lignes directrices?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, le fait même que nous soyons prêts à fournir tous ces renseignements montre bien, je pense, que nous ne les utilisons pas à mauvais escient.

Mon collègue a soulevé la question de l'accès à l'information. Le vérificateur général déclare à la page 27 de son rapport que «l'accès à l'information n'est pas un problème persistant pour moi ou pour mon bureau». Il ajoute ensuite:

Le 27 décembre 1985, le gouvernement, par décret du Conseil, ordonnait que le vérificateur général ait accès à un grand nombre de documents du Cabinet. Cela comprend toute l'information dont j'ai habituellement besoin pour m'acquitter de mes responsabilités. Ce décret a